

Charte documentaire

– bibliothèque de l'École normale supérieure Paris-Saclay –

Cette charte a pour objectif d'expliciter les grands principes qui président à l'organisation, à la gestion et au développement des collections et des services offerts par la bibliothèque de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Cette charte est mise en œuvre par le service « bibliothèque ». Elle a reçu un avis favorable du conseil documentaire lors de la séance du 15 mai 2014. Sa diffusion est publique.

Présentation

Missions de la bibliothèque

La bibliothèque de l'ENS Paris-Saclay contribue aux activités de formation et de recherche de l'établissement.

Elle assure les missions suivantes :

- Mettre en œuvre et coordonner la politique documentaire de l'ENS Paris-Saclay ;
- Accueillir les étudiantes et étudiants, les personnels d'enseignement et de recherche, les autres personnels de l'établissement, ainsi que tout autre public autorisé, et organiser les espaces de travail et de consultation ;
- Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tous supports ;
- Assurer des formations aux techniques d'accès à l'information scientifique et technique ;
- Participer au développement de l'information scientifique et technique, notamment par l'aide à la diffusion et à la valorisation des documents scientifiques produits au sein de l'établissement ;
- Contribuer aux activités d'animation culturelle de l'école ;
- Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, notamment par la participation à des catalogues collectifs.

La bibliothèque constitue l'un des services de l'ENS Paris-Saclay . Elle est composée de deux bibliothèques dites « intégrées » :

- **La bibliothèque centrale** : elle a vocation à desservir les besoins de l'ensemble des étudiants et personnels d'enseignement et de recherche de l'ENS Paris-Saclay .
- **La bibliothèque Durkheim** : ouverte à tous, elle dessert en priorité les besoins des doctorantes et doctorants, ainsi que des personnels d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales.

La bibliothèque travaille en étroite collaboration avec deux bibliothèques de laboratoire autonomes qui sont dites « associées » à la bibliothèque.

Les deux bibliothèques associées sont autonomes et fonctionnent sur les crédits de leurs entités respectives. En échange du soutien technique de la bibliothèque, elles fournissent des statistiques sur leur activité et participent au catalogue collectif de l'établissement. Il s'agit de :

- **La bibliothèque du laboratoire CMLA** (Centre de mathématiques et de leurs applications)
- **La bibliothèque de l'Institut d'Alembert** (entité fédérative pluridisciplinaire)

Certains fonds, conservés dans des laboratoires et départements de l'école, sont signalés dans le catalogue général des bibliothèques de l'ENS Paris-Saclay .

Environnement documentaire

L'activité de la bibliothèque de l'ENS Paris-Saclay s'insère dans un réseau de coopération et d'échanges, aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau local.

- **Réseaux documentaires nationaux :**

- **Agence bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)** : la bibliothèque de l'ENS Paris-Saclay participe à différents réseaux animés par l'ABES. Depuis 2004, elle prend part au catalogue collectif national des bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur (Sudoc). L'ENS Paris-Saclay est également membre du réseau STAR (Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche), ainsi que du réseau STEP (Signalement des thèses en préparation). Elle est partie prenante du réseau PEB (Prêt entre bibliothèques), qui permet de fournir rapidement aux lecteurs des documents absents des collections de l'ENS Paris-Saclay .
- **Consortium unifié des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour l'accès aux publications numériques (consortium Couperin)** : l'ENS Paris-Saclay acquiert la majeure partie de sa documentation électronique aux conditions tarifaires négociées par le consortium Couperin.

- **Réseaux documentaires locaux :**

- **Communauté d'universités et d'établissements Université Paris-Saclay** : la bibliothèque de l'ENS Paris-Saclay participe à la réflexion menée par l'ensemble des services de documentation des partenaires de la COMUE Université Paris-Saclay, dont l'objectif est de mettre en place des pratiques communes et, à terme, de mutualiser un certain nombre de services documentaires à l'échelle Paris Saclay. Au sein de la COMUE Université Paris-Saclay, l'ENS Paris-Saclay collabore tout particulièrement avec les établissements appelés à mutualiser leurs fonctions documentaires à l'échelle du plateau du Moulon (École Centrale Paris, Supélec, université Paris Sud).

- **Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES)** : il constitue un partenaire et un support pour les actions liées à la conservation des collections.
- **Bibliothèques universitaires d'Ile-de-France** : de nombreux élèves, étudiantes et étudiants de l'ENS Paris-Saclay bénéficient des services documentaires des établissements où ils sont amenés à suivre une partie de leur scolarité.

Publics desservis

La bibliothèque de l'ENS Paris-Saclay dessert en priorité les besoins documentaires des membres de l'établissement : élèves, étudiantes et étudiants, personnels d'enseignement et de recherche et autres personnels.

Certains usagers extérieurs bénéficient d'une inscription gratuite aux services de prêt :

- les étudiantes, étudiants et membres du personnel de la COMUE Université Paris-Saclay ;
- les personnels de recherche n'appartenant pas à l'ENS Paris-Saclay , mais hébergés dans un laboratoire ayant l'ENS Paris-Saclay pour cotutelle.

L'accès à la bibliothèque centrale est autorisé à tous les étudiantes et étudiants extérieurs à la COMUE Université Paris-Saclay : l'entrée est libre (sur présentation de la carte d'étudiant) mais, pour bénéficier des services de prêt, les étudiantes et étudiants extérieurs doivent s'acquitter de droits de bibliothèque équivalents aux droits de bibliothèque versés par les étudiantes et étudiants de l'ENS Paris-Saclay au moment du règlement de leurs droits de scolarité. Ces droits de bibliothèque sont fixés chaque année par le conseil d'administration de l'établissement.

L'inscription est également ouverte à toute autre personne majeure, sur demande motivée et contre versement des droits de bibliothèque.

Cadre administratif et financier

- **Cadre administratif**

La directrice ou le directeur de la bibliothèque (bibliothèques intégrées) est nommé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, après avis de la présidence de l'ENS Paris-Saclay . Elle ou il est placé sous l'autorité de la présidence de l'établissement et s'appuie, pour définir sa politique, sur l'avis d'un conseil documentaire, qui se réunit au moins une fois par an.

Le conseil documentaire a un rôle consultatif :

- il recense les besoins et évoque les questions d'intérêt général en matière de documentation ;
- il est consulté sur les grands projets de la bibliothèque et élabore des propositions ;
- il examine le budget de la bibliothèque.

Il est composé :

- de la présidente ou du président de l'ENS Paris-Saclay , qui préside le conseil documentaire ;
- de la directrice ou du directeur général des services ;
- de la directrice ou du directeur du département d'études doctorales ;
- de trois représentants des personnels d'enseignement et de recherche (un en sciences fondamentales, un en sciences de l'ingénieur, un en sciences humaines et sociales), sur proposition de leurs représentants au CA ;
- de deux représentants des étudiantes et étudiants, sur proposition de leurs représentants au CA ;
- d'un membre du personnel de la bibliothèque, désigné par la présidence de l'École sur proposition de la direction de la bibliothèque ;
- d'un membre du personnel des bibliothèques associées, désigné par la présidence de l'école sur proposition de la direction de la bibliothèque ;
- d'une personnalité extérieure issue des métiers de la documentation, désignée par la présidence de l'École sur proposition de la direction de la bibliothèque
- de toute personne dont la présence est jugée utile par la présidence de l'école.

La durée du mandat des membres du conseil documentaire est de deux ans renouvelables une fois.

La directrice ou le directeur de la bibliothèque participe au conseil documentaire à titre consultatif. Elle ou il prépare les délibérations du conseil et en est le rapporteur.

Les bibliothèques associées sont autonomes et fonctionnent sur budget propre. Elles travaillent toutefois en étroite collaboration avec la bibliothèque (catalogue partagé, support technique, échange d'informations).

• **Les moyens alloués**

Chaque année, il est alloué au service de la bibliothèque une dotation destinée à couvrir les besoins de la bibliothèque centrale et de la bibliothèque Durkheim. Cette dotation est individualisée au sein d'un centre de responsabilité dans la structure budgétaire de l'ENS Paris-Saclay .

Des entités de l'établissement (laboratoires, départements) peuvent abonder de façon exceptionnelle la dotation de la bibliothèque.

Les recettes issues de l'activité de la bibliothèque alimentent le budget de l'établissement. Les recettes de la bibliothèque se déclinent comme suit :

- droits de bibliothèque inclus dans les droits de scolarité acquittés par les étudiantes et étudiants ;
- droits de bibliothèque acquittés par les lectrices et lecteurs extérieurs ;
- recettes provenant de la vente des cartes de photocopies et d'impressions ;
- recettes du prêt entre bibliothèques et de la fourniture d'articles.

Les bibliothèques associées, autonomes, dépendent pour leur fonctionnement des moyens alloués par leurs entités de rattachement.

Principes généraux

Sont répertoriés ici les principes généraux permettant de guider les acquisitions de la bibliothèque. Ces principes s'inscrivent sur la longue durée, au-delà des fluctuations budgétaires annuelles.

Les collections de la bibliothèque de l'ENS Paris-Saclay se sont constituées à partir de différentes sources :

- acquisitions onéreuses ;
- intégration des collections de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET) ;
- intégration des collections de bibliothèques de laboratoires et de départements ;
- dons.

La politique documentaire de la bibliothèque de l'ENS Paris-Saclay répond à un double impératif :

- fournir une documentation niveau « enseignement » aux étudiantes et étudiants de niveau 3^{ème} année de Licence et Master ;
- proposer une documentation niveau « recherche » aux personnels d'enseignement et de recherche ainsi qu'aux étudiantes et étudiants niveau Master et Doctorat.

La bibliothèque effectue des acquisitions niveau Licence à Recherche dans tous les domaines d'enseignement et de recherche de l'établissement, qu'elle complète par des acquisitions de base dans les disciplines non étudiées à l'école.

Une priorité a été fixée sur deux principes d'acquisition :

- desservir en priorité les besoins documentaires des étudiantes et étudiants agrégatifs ;
- préserver autant que possible la continuité des abonnements aux ressources électroniques, tout en s'assurant que celles-ci correspondent toujours aux besoins des membres de l'établissement.

Les supports qui peuvent être acquis par la bibliothèque sont les suivants :

- livres papier ;
- livres électroniques ;
- revues papier ;
- revues électroniques ;
- bases de données ;
- supports multimédia (DVD, Cd-Rom).

La bibliothèque acquiert principalement des documents en français et en anglais.

Politique d'acquisition des livres

- **Bibliothèque centrale**

La bibliothèque centrale veille à assurer un équilibre global des dépenses documentaires selon les secteurs disciplinaires.

Concernant les achats de livres papier, la répartition des dépenses par discipline est calculée avant chaque exercice budgétaire selon les principes suivants :

- besoins de livres papier dans un secteur disciplinaire donné et historique des pratiques ;
- nombre d'étudiantes et d'étudiants concernés, pouvant déterminer une politique d'acquisition d'exemplaires multiples ;
- besoin de renforcer ou de constituer un fonds spécifique, notamment en cas d'évolution des programmes.

La bibliothèque met également à jour un fonds d'ouvrages de littérature et de culture générale.

- **Bibliothèque Durkheim**

La bibliothèque Durkheim effectue ses acquisitions selon les principes suivants :

- besoins documentaires des personnels de recherche des laboratoires de sciences humaines et sociales de l'établissement ;
- besoins documentaires des étudiantes et étudiants en sciences humaines et sociales de niveau Recherche.

- **Responsabilité et gestion des acquisitions de livres papier**

Les acquisitions de livres papier sont assurées par les bibliothécaires avec l'appui scientifique des personnels d'enseignement et de recherche. Le travail de sélection repose sur une relation étroite avec les personnels d'enseignement et de recherche.

- **niveau Licence et Master**

Pour mieux répondre aux besoins des élèves, étudiantes et étudiants de l'établissement, un correspondant documentation, interlocuteur privilégié de la bibliothèque, est désigné par chaque direction de département. Le correspondant documentation a notamment pour rôle de faire remonter vers la bibliothèque les besoins documentaires signalés par les personnels d'enseignement et de recherche de son secteur disciplinaire.

Plus généralement, les correspondants documentation jouent un rôle de relais pour l'ensemble des questions et services en lien avec l'information scientifique et technique (ressources électroniques, besoins de formations, services spécifiques...).

- niveau Recherche

Les acquisitions de livres papier niveau Recherche procèdent majoritairement des suggestions des personnels de recherche, suggestions complétées par un travail de veille des bibliothécaires.

Les besoins de livres papier des laboratoires de sciences sociales sont traités et coordonnés par la bibliothèque Durkheim.

Les besoins des autres laboratoires sont directement traités par la bibliothèque centrale.

- **Sources pour la sélection des livres papier**

- suggestions des personnels d'enseignement et de recherche de l'école ;
- bibliographies mises en ligne par les personnels d'enseignement et de recherche de l'école ;
- suggestions des étudiantes, étudiants et élèves de l'école ;
- publications des personnels d'enseignement et de recherche de l'école ;
- listes de publications mensuelles et catalogues en ligne des éditeurs.

- **Acquisitions de livres électroniques**

La bibliothèque donne l'accès à un certain nombre de livres électroniques. La répartition entre acquisitions imprimées et électroniques se fait à la fois selon les usages observés, selon l'offre éditoriale, et selon des problématiques de conservation.

Abonnements (revues imprimées, revues électroniques et bases de données)

La politique d'abonnements répond en priorité aux besoins de documentation niveau Recherche, besoins qui sont couverts par des abonnements à des revues et bases de données de type académiques. Ces ressources sont complétées par des abonnements de type presse ou culture générale.

Les nouveaux abonnements commencent au 1^{er} janvier. Par conséquent, les besoins en la matière sont à signaler à la bibliothèque plusieurs mois à l'avance.

L'ensemble des commandes de revues papier effectuées sur les crédits de l'établissement (hors crédits CNRS) est centralisé et géré par la bibliothèque.

La bibliothèque est engagée dans une politique progressive de substitution des abonnements électroniques aux abonnements papier. L'objectif est d'accompagner l'évolution des usages ainsi que les mutations de l'édition académique. La substitution d'un abonnement papier au profit d'un abonnement électronique est donc favorisée, en particulier lorsque la conservation pérenne de cet abonnement est assurée au niveau national ou régional par une bibliothèque qui en a reçu la mission.

Politique concernant les dons

La bibliothèque accepte les dons de documents présentant un intérêt pour l'enrichissement de ses collections (contenu, niveau, état matériel, fraîcheur de l'information). Elle se réserve le droit de ne pas intégrer tout ou partie d'un don dans ses collections. Les documents écartés sont soit détruits, soit mis à la disposition des lecteurs à titre gratuit.

Une fois intégrés dans les collections, les documents acquis par don font l'objet des mêmes mesures de conservation et de désherbage que le reste des documents de la bibliothèque.

Politique de conservation et de désherbage

- **Conservation des collections**

La bibliothèque de l'ENS Paris-Saclay n'a pas de mission de conservation de type patrimonial.

Certains documents font toutefois l'objet de mesures spécifiques de conservation :

- les fonds papier rares ou liés à l'histoire de l'ENS Paris-Saclay sont conservés en magasin et communiqués sur demande ;
- la bibliothèque conserve deux exemplaires papier de toutes les thèses soutenues dans l'établissement jusqu'en octobre 2010, un exemplaire étant spécifiquement dévolu à la conservation. Depuis octobre 2010, le dépôt légal des thèses soutenues à l'ENS Paris-Saclay est effectué au format électronique. Un fichier est spécifiquement dédié à la conservation, qui est assurée par le Centre informatique national de l'Enseignement Supérieur (CINES).

La politique de conservation tient compte des collections des partenaires de la COMUE Université Paris-Saclay. Cette politique de conservation partagée est plus spécifiquement menée pour les collections de périodiques imprimés.

Le Centre technique du livre de l'Enseignement Supérieur (CTLES), assure un rôle de soutien pour la conservation des collections, dont une partie peut lui être déléguée à titre onéreux (location d'espaces de stockage et communication à la demande).

- **Désherbage des collections**

Le désherbage est le terme technique qui désigne le retrait des collections de certains ouvrages. Les campagnes de désherbage visent à libérer des espaces de stockage, mais aussi et surtout à offrir aux usagers des collections en bon état, pertinentes et actualisées. La pratique du désherbage ne concerne pas d'éventuels fonds rares ou précieux.

Les ouvrages faisant l'objet d'une opération de désherbage sont sélectionnés selon les critères suivants :

- état matériel très dégradé ;
- information périmée ;
- ouvrages ne correspondant pas ou plus aux besoins de l'enseignement et de la recherche, ou inadaptés en termes de niveau.

Suivant la combinaison des critères précédents, l'ouvrage peut être :

- réparé ;
- racheté (s'il est toujours édité ou disponible sur le marché de l'occasion) ;
- remplacé par une édition plus récente ou un titre équivalent ;
- pilonné ;
- donné.

Offre de services

Accessibilité et communication des documents

Le libre accès aux collections est privilégié autant que possible.

L'ensemble des livres papier commandés sur le budget de la bibliothèque est conservé au sein des collections de la bibliothèque. En cas de besoin de proximité, certains ouvrages peuvent toutefois être laissés en dépôt de façon exceptionnelle ailleurs que dans la bibliothèque. Ils doivent dans ce cas rester accessibles à tous les membres de l'établissement.

Afin d'améliorer l'accessibilité et le signalement des fonds, la bibliothèque encourage le processus d'intégration au sein de ses collections des documents localisés dans les départements ou laboratoires.

Tous les documents sont empruntables, à l'exception :

- des usuels (dictionnaires, encyclopédies, collections de référence) ;
- des revues imprimées ;
- de certains ouvrages de référence nécessitant une mise à disposition permanente sur place ;
- de l'exemplaire de conservation des thèses papier soutenues avant octobre 2010.

Des mesures spécifiques sont prises pour certains fonds d'agrégation, qui peuvent être exclus du prêt afin de faciliter la préparation des épreuves orales.

Signalement et dépôt électronique des thèses

La bibliothèque est chargée d'assurer le dépôt légal et la communication de l'ensemble des thèses soutenues dans l'établissement. C'est une mission qu'elle assure en collaboration étroite avec le département d'études doctorales.

Depuis octobre 2010, le dépôt légal des thèses soutenues à l'ENS Paris-Saclay se fait au format électronique : le département d'études doctorales transmet à la bibliothèque centrale les fichiers électroniques accompagnés des autorisations de mise en ligne signées par les doctorants. La bibliothèque assure leur signalement, leur indexation et leur mise en ligne.

Depuis 2012, la bibliothèque assure également, en coopération avec le département d'études doctorales, le signalement des sujets de thèse en préparation dans l'école.

Prêts entre bibliothèques et fourniture d'articles

La bibliothèque propose un service de fourniture de documents absents de ses collections : livres papier ou photocopies d'articles. Pour ce faire, elle a de préférence recours au réseau PEB, géré par l'ABES. Si nécessaire, elle a recours à d'autres bibliothèques, en France ou à l'étranger.

La bibliothèque privilégie le système dit de « réciprocité gratuite » entre établissements, mais le service de fourniture de documents peut faire l'objet de transactions financières avec les établissements ne pratiquant pas la réciprocité gratuite.

Le cas échéant, le coût du service de fourniture de documents peut être imputé aux utilisateurs ou aux entités (département, laboratoire).

Formations à l'information scientifique et technique

La bibliothèque assure des séances de formation des étudiantes et étudiants à l'information scientifique et technique. Ces séances abordent notamment les thèmes suivants :

- méthodes et outils de recherche bibliographique ;
- connaissance des ressources électroniques ;
- gestion et exploitation de l'information scientifique ;
- connaissance des circuits de diffusion et d'évaluation de la recherche.

Un service d'appui à la recherche documentaire est également offert aux personnels d'enseignement et de recherche, sur demande.

Soutien à la production et à la diffusion de la production scientifique

La bibliothèque contribue à la diffusion et à la valorisation de la production scientifique de l'ENS Paris-Saclay . Elle dispose pour cela d'une collection spécifique dans le portail national d'archives ouvertes HAL (Hyper articles en ligne).

Action culturelle

La bibliothèque contribue à la vie culturelle de l'ENS Paris-Saclay :

- Elle organise le prix littéraire de l'ENS, en relation avec le service communication de l'établissement et en partenariat avec la ville de Cachan. Ce prix récompense un premier roman francophone paru au cours de l'année écoulée. Il est décerné par un jury formé de quinze élèves, étudiantes et étudiants de l'école et constitué sur la base du volontariat.
- Elle organise des ateliers d'écriture animés par un auteur et destinés aux étudiantes et étudiants de l'école.
- Elle acquiert un certain nombre d'ouvrages de loisir, de culture générale et de littérature contemporaine.